



DÉLIBÉRATION N° 82/2026

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

OBJET :

RESSOURCES HUMAINES
Accroissements saisonniers
d'activités

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le seize avril, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de Volvic dûment convoqué, s'est réuni sous
la présidence de M. Laurent THEVENOT, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 10 avril 2026.

Étaient présents : M. Laurent THEVENOT, Mme Laurence DUPONT, M. Halim YALCIN, Mme Céline MADEUF, M. Franck MICHEL, Mme Nadège BROSSEAUD, M. Filipe D'OLIVIERA, Mme Anne MAZAUDIER, M. Christophe VIEIRA, Mme Florence PLUCHART, M. Jean-Marie CAËTANO, Mme Catherine KORACHAIS, M. Jean-Pierre GIRAL, Mme Murielle VILLEDIEU, M. Eric DERSIGNY, Mme Lucie PINTO, M. Yannick DELRIEU, Mme Julie FAITOUT, Mme Myriam CITERNE, M. Jean-Baptiste BLÉHAUT, Mme Emma SAINT-ANDRÉ, M. Charles DARNAY.

Étaient représentés :

Mme Aurélie FERNANDES par M. Jean-Baptiste BLÉHAUT.
M. Nicolas BONJEAN par Mme Myriam CITERNE.
Mme Aurélie LITKA par M. Halim YALCIN.
M. Emmanuel DENIS par Mme Laurence DUPONT.
M. Bruno DARCILLON par M. Charles DARNAY.

Mme Emma SAINT-ANDRÉ est désignée secrétaire de séance.

M. Laurent THEVENOT, Maire, informe l'assemblée que les dispositions légales et réglementaires prévoient que la collectivité peut faire appel aux services d'agents non titulaires pour répondre à un besoin d'emploi dans des services.

Aussi, en prévision des périodes saisonnières, il est nécessaire de renforcer les Services Techniques et le Musée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L.313-1 et L.332-23,

Le Conseil Municipal, M. Laurent THEVENOT entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** la création, à compter du 1^{er} juin 2026, pour une durée de 3 mois, de deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet pour exercer des fonctions au sein des services techniques (accroissement saisonnier d'activité) ;
- **AUTORISE** la création, à compter du 1^{er} mai 2026, pour une durée de 6 mois, d'un poste d'adjoint du patrimoine territorial à temps non complet pour exercer des fonctions d'accueil du public (scolaires, loisirs, adultes) et de la médiation autour de l'exposition temporaire au sein du Musée (accroissement saisonnier d'activité).

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2026 de la collectivité.

Certifié exécutoire
Reçu en sous-préfecture
le : 23.04.2026
Publié ou notifié
le : 24.04.2026

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT



Fait et délibéré en Mairie de Volvic les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le Maire,
M. Laurent THEVENOT

